



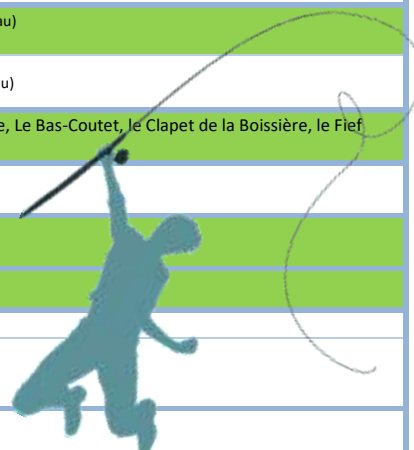
Où pêcher la truite sur un parcours Classique à partir du 09 mars 2024 ?

Ouverture de la pêche à 6h 59 le 09 Mars 2024

* Attention, les lieux et dates des alevinages pourront être modifiés en fonction des conditions climatiques ! (Version v2 à la date du 04/03/24)



Association de pêche	Dates*	Poids	Lieux*
Le Boupère	16 mars	100 kg	Rivière Le Grand Lay : de La Chapelle de Réaumur à l'écluse de Rechain (Monsireigne), <u>l'accès au lieu-dit la Morvient est interdit !</u>
	30 mars	100 kg	
	13 avril	100 kg	
La Bretonnière	16 mars	350 kg	Rivière Le Petit Lay à Port La Claye (Curzon) ; Etang du Communal (St Benoist sur Mer), Canal de la Marguerite (Luçon), Canal du Bot Bourdin (Beugné l'Abbé)
Chaillé-les-Marais	09 mars	110 kg	Etang des Baritaudières (Langon)
	23 mars	50 kg	Etang des Baritaudières (Langon)
		50 kg	Canal de La Douve (Nalliers)
	06 avril	50 kg	Canal de La Douve (Nalliers)
Les Rives de l'Yon	09 mars	100 kg	Plan d'eau communal de Nieul-le-Dolent
Chantonnay	16 mars	400 kg	Rivière Le Petit Lay : de Ste Cécile à l'Assemblée des deux Lays (Chantonnay) Rivière Le Grand Lay : au niveau de la chaussée de Sourisson (Chantonnay) Rivière Le Loing : La Monnerie, Allard, Gidouin (Jaudonnière) La loge, Bouchard, Siclon, La Villeneuve, Le Pont de l'Aumondière
	30 mars	200 kg	Rivière Le Loing : La Monnerie, Allard, Gidouin (Jaudonnière) La loge, Bouchard, Siclon, La Villeneuve Le Pont de l'Aumondière
La Chapelle Hermier En attente de confirmation pour le 09 Mars	09 mars	100 kg	Rivière Le Jaunay : Du pont de Lavaud à La Florencière
	09 mars	50 kg	Etang du Bibrou à La Mothe Achard
	23 mars	50 kg	Rivière Le Jaunay : De la Réveillère à La Florencière
	23 mars	50 kg	Etangs Potier à St Georges de Pointindoux
	13 avril	50 kg	Etangs Potier à St Georges de Pointindoux
Chavagnes-en-Paillers	09 mars	270 kg	Plan d'eau de la Morosière
			Rivière la Petite Maine : amont des chaussées du Sacré Cœur (Chavagnes-en-Paillers), de Thorigny et de la Salette (Rabatelière)
			Plan d'eau des Renaudières (St Fulgent)
Damvix	6 avril	200 kg	Plan d'eau de la Pêcherie (Damvix)
Faymoreau	09 mars	100 kg	Etang de la Digue (Faymoreau)
	23 mars	100 kg	
	30 mars	100 kg	
Fontenay-Le-Comte	09 mars	350 kg	Rivière La Mère : Du pont de la Loge Fougereuse (Châtaigneraie) à Puyrincet (Vouvant), Rivière la Vendée : de St Delay au pont de la D89 et sur 200m (St Hilaire-de-Voust) et Rivière Le Petit Fougerais : De la limite aval au Pont de Baguenard (Vouvant)
	06 avril	350 kg	
Les Lucs-sur-Boulogne	09 mars	100 K	Rivière La Boulogne : de la chaussée du Plessis à Chef de Pont (Lucs-sur-Boulogne)
	06 avril	100 kg	
	23 mars	100 kg	
Maché	09 mars	450 kg	Rivière La Vie : de la confluence du ruisseau de Sermarin à la Normandière (Chapelle-Palluau) Etang de la Rétière (Aizenay) et Etang de St Etienne du Bois
	30 mars	150 kg	Rivière La Vie : de la confluence du ruisseau de Sermarin à la Brémaudière (Chapelle-Palluau)
	13 avril	100 kg	
Mouchamps	09 mars	250 kg	Rivière le Petit Lay : De bois Menant à la Chaussée du Moulin aux Moines : La Mourousse, Le Bas-Coutet, le Clapet de la Boissière, le Fief Goyau, la Chaussée de la ville (Mouchamps)
	23 mars	100 kg	
Notre-Dame-de-Riez	16 mars	100 kg	Etier de l'île (Notre-Dame-de-Riez)
	20 avril	100 kg	
Le Poiré sur Vie	09 mars	125 kg	Rivière la Vie : en aval du pont de Vie jusqu'à la Planche du gravier (Poiré-sur-Vie)
	30 mars	125 kg	
Rocheservière	9 mars	120 kg	Rivière L'issoire : Traversée de la commune de Saint Philbert-de-Bouaine
La Roche-sur-Yon en attente de confirmation	09 mars	300 kg	Rivière l'Yon : Entre la Chaussée de Moulin Neuf et Brancaire (Nesmy)
		300 kg	Lac du Graon : dans sa totalité (St Vincent-sur-Graon)
St Denis-La-Chevasse	16 mars	150 kg	Rivière La Boulogne : Traversée de la commune de St Denis-la-Chevasse
	23 mars	150 kg	
St Georges-de-Montaigu	09 mars	100 kg	Rivière La Petite Maine : Secteur entre le Pont de Fromage et Le Pont de Chaix (St Georges-de-Montaigu)
	23 mars	100 kg	
	06 avril	100 kg	
St Gilles Croix de Vie	09 mars	100 kg	Etang de Moulin Neuf (l'Aiguillon sur Vie)
	06 avril	120 kg	Rivière Le Jaunay : Du Pont de la Chaize-Giraud au barrage des Rouches
St Hilaire-des-Loges	09 mars	130 kg	Rivière l'Autise : Du Moulin de Bonneuil à Moulin Neuf (St Hilaire-des-Loges)
	23 mars	130 kg	
Ste Hermine	16 mars	300 kg	Rivière La Smagne : de St Valérien au lieu-dit de Coudraie (St Jean-de-Beugné)
St Jean-de-Beugné	16 mars	300 kg	Rivière La Smagne : de Puy Chevrier à Châtelard (St Jean-de-Beugné et Bessay)



**7 680 Kg
38 400 Truites**

RAPPEL REGLEMENTAIRE SUR LES PARCOURS CLASSIQUES

- Pêche à 1 canne les 09 et 10 mars puis à 4 cannes dès le 11 mars
- Quotas de 6 truites/jour/pêcheur
- Parcours fermés les jeudis et vendredis sur la période du 07 Mars au 26 Avril
- Pêche au leurre INTERDITE